

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le 18 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 18 décembre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

Etaient présents : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBAUD, Madame Noémi TRANCHIMAND (arrivée à 18 H 50), Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO (arrivée à 18 H 55), Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

Pouvoirs : Monsieur Yannick MEYSSARD (pouvoir à Monsieur Sébastien ARINGHIERI).

A été élu Secrétaire de Séance : Madame Micheline SEBASTIEN.

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité. S. Aringhiéri conteste l'adoption du compte-rendu du 13 novembre par lequel le conseil aurait voté la vente du fonds de commerce du camping à l'unanimité alors que, sur ce point, il s'était abstenu.

I – PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Il s'agit d'un vote de principe à propos des futurs permis de construire: les coûts de raccordements aux réseaux devront donner lieu à une participation du propriétaire. Voté à l'unanimité.

II - DECLARATIONS PREALABLES

Les travaux que nécessitent la remise en eau et la restauration futures des fontaines doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Messieurs le Maire et le Premier Adjoint sont autorisés à signer ces documents. Voté à l'unanimité.

III – DEMATERIALISATION

Les mairies sont invitées à « dématérialiser » les procédures, c'est-à-dire à utiliser de moins en moins de papiers au profit de la transmission informatique. La société des progiciels JVS nous propose « Horizon on line » avec un droit d'accès de 2543 € et un contrat de trois ans. Voté à l'unanimité.

IV – EQUILIBRE DE LA REGIE « PRET DE MATERIEL »

Lors d'un paiement au Trésor Public, l'enveloppe s'est perdue. Deux chèques ont été refaits. Il faut payer 41,27 € par mandat pour rembourser les espèces. Voté à l'unanimité.

V – LIGNE DE TRESORERIE

Après le refus de la Caisse d'Epargne, la banque Dexia accepte de nous garantir une ligne de trésorerie de 123 000 € à un taux approximatif de 4,55%. Voté à l'unanimité.

VI – ADMISSION EN NON VALEUR

Le trésor public demande qu'une somme de 5 € non ræouvrée soit admise en non-valeur. Vote : 12 pour et 3 abstentions.

VII – REVISION SIMPLIFIEE DU POS POUR ERREURS MATERIELLES

A la suite d'erreurs dans la numérisation cadastrale (erreurs de tracés, notamment de traits trop épais), il y a eu enquête d'utilité publique et le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable pour que le cadastre retrouve son tracé initial, ce qui a donné lieu à une révision simplifiée du POS. Voté à l'unanimité.

VIII – DELEGATION TRAVAUX URGENTS

Le conseil accorde au maire une délégation pour travaux d'urgence (avant d'éventuels gros travaux qui dépasseraient les 10 000 €). Voté à l'unanimité.

IX – SUBVENTION ANTICIPEE

Un acompte de 4 700 € est demandé par le Sou des écoles. A l'avenir, nous allons tenter de mettre en adéquation l'année scolaire et l'année civile. Voté à l'unanimité.

X – RECENSEMENT DES POINTS LUMINEUX

Le 12 août 2007, l'entreprise Lumi mags de l'Isle-sur-la-Sorgue avait recensé 128 points lumineux (contrat de 3 900 €). Le comptage était approximatif puisque, le 15 septembre 2008, on dénombrait 279 foyers. De 31 € x 128, on est passé à 20 € x 279. 26% de notre installation est vétuste et devra progressivement être changée. Notons que la société nous a prêté gracieusement sa nacelle pour réparer les gouttières de la gendarmerie. Nouveau contrat voté à l'unanimité.

XI – TAXES DE SEJOUR

La commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises pour établir les nouveaux barèmes qui restent raisonnables par rapport à ceux pratiqués par les communes voisines. Vote : 12 pour, 2 contre et 1 abstention.

	Tarifs officiels	Bonnieux	Bonnieux	proposition	
	2003	(inchangés)	2004	2007	2009
Hôtel 4*****	mini	0,65	0,80	0,90	1,20
	maxi	1,50			
Hôtel 3***	mini	0,50	0,60	0,70	0,90
	maxi	1,00			
Hôtel 2**	mini	0,30	0,40	0,45	0,55
	maxi	0,90			

Hôtel 1*	mini	0,20	0,20	0,22	0,28
Camping 3&4****	maxi	0,55			
Camping (Bonnieux) 1&2**	mini	0,20	0,20	0,22	0,22
	maxi	0,20			

Toutes les tarifications incluent la taxe additionnelle de 10%

XII – INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS

A propos des indemnités des quatre futurs recenseurs:

.2 séances de formation obligatoires (30 € la séance)

.relevé d'adresses: 25h par personne (SMIC)

.indemnités kilométriques: 153 € pour un mois par personne + dotation forfaitaire de l'INSEE

Le conseil remercie J. Graveron pour le travail déjà effectué. Voté à l'unanimité.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

- Nouvelle convention de location à la MLEC. Non approuvée.
- Mme BOISSY Marie-Blanche passe de rédacteur principal à rédacteur chef. Unanimité.
- 3 200 € alloués à la classe de neige et 500 € à la classe verte. Unanimité.
- Un propriétaire attaque la commune en justice. L'avocat sera Me Gils pour cette affaire. Unanimité.
- Un habitant demande à acheter une parcelle de 25m² adjacente à sa maison. Vote à l'unanimité pour dans un premier temps, autoriser l'intéressé à utiliser cette parcelle et demander l'estimation aux domaines pour lui vendre.
- Aux Chapelins, un propriétaire demande à échanger un terrain communal de 45 m² avec la même superficie. Unanimité.
- Possibilité de faire appel à plusieurs agents immobiliers pour vendre le fonds du camping. Unanimité.
- D. Pommier informe le conseil des bons résultats du Téléthon qui a rapporté 4 798 € (3 910 € l'année dernière); Le conseil la remercie de s'y être tant impliquée.
- Annie Chourrot demande au conseil d'adopter un virement de crédit de 12 100 € de l'article 6411 (personnel) à l'article 66111 (emprunts et dettes)
- Il est confirmé que, pour accommoder les conseillers qui ne sont pas retraités, les séances du conseil municipal se tiendront à partir de 19h chaque troisième jeudi du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,
G. RUFFINATO.